

7ÈME ÉDITION URBAN RACE – DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

1 - Organisation :

La 7ème édition de l'URBAN RACE est organisée par le Comité d'animation Voltaire Joffre et en partenariat avec la ville de Narbonne, le dimanche 25 octobre 2026 au centre ville de Narbonne. L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non. Pour des raisons de sécurité, course inaccessible aux handisports. Les parcours ne peuvent accepter non plus les participants avec des animaux et des poussettes.

2 – Parcours proposés :

- 21,100 km semi marathon course chronométrée
Départ Quai Dillon | Arrivée rue Jean Jaures
participants nés avant le 31 décembre 2008
- 11 km course chronométrée
Départ Quai Dillon | Arrivée rue Jean Jaures
participants nés avant le 31 décembre 2010
- 11 km marche/rando non chronométrée
Départ Quai Dillon | Arrivée rue Jean Jaures
- 5 km Marche/rando non chronométrée
Départ Quai Dillon | Arrivée rue Jean Jaures

Les parcours seront affichés au départ sur le site

3 – Inscriptions :

1. Les inscriptions peuvent se faire dès ce jour par 2 possibilités :

Pour les courses :

- Inscriptions en ligne sur voltaire-joffre.com ou sur ats-sport.com

ATTENTION pas d'inscriptions courses le jour même, fin des inscriptions courses le vendredi 23 octobre à 00h

Pour la marche/randonnée :

- Inscriptions en ligne sur voltaire-joffre.com ou sur ats-sport.com
- Inscriptions sur place le jour même 30 minutes avant le départ
(prix majoré le 25 octobre 2026)

2. Une inscription ne sera validée qu'à réception du dossier contenant :

- x Le formulaire d'inscription en ligne dûment complété course/marche
- x Le paiement par carte bancaire en ligne pour la course/marche
- x Le paiement en espèces ou carte bancaire, le jour même (25/10/26) pour la marche uniquement

Tout dossier incomplet au moment du retrait des dossards entrainera l'impossibilité de remise du dossard au participant (e). L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course sans dossard.

4 – Conditions d'inscriptions (justificatif médical)

Licences et PPS (parcours prévention santé)

Depuis le 16 janvier 2024, la Fédération Française d'athlétisme a mis en place le parcours prévention santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Cette nouvelle mesure s'applique

aussi bien aux ressortissants français étrangers.

Depuis le 15 janvier 2026 le PPS a évolué et devient le Pass Prévention Santé payant (5€) avec différents services et une durée de validité allongée à 1 an au lieu de 3 mois. Les personnes inscrites devront se connecter à la plateforme web dédiée mise en place par la FFA : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes destinées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liées à la pratique de la course à pied.

- Pour les licenciés, fournir la licence 2025/2026 délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation (*licences Athlé compétition ou Athlé Entreprise ou Athlé Running*)
- Pour les participants mineurs (-18 ans) inscrits sur le 11 km, la présentation d'un certificat médical n'est pas non plus obligatoire et le PPS ne s'applique pas. Il est remplacé par un questionnaire santé. **Pour le 21,100 km, les mineurs ne peuvent y participer.**
- Pour les participants à la marche/rando de 11 km et 5 km, il n'y a aucun justificatif médical à fournir, ni de PPS à remplir car le parcours n'étant pas chronométré.

5 – Montant d'inscriptions et dons :

- ➔ Course 21,100 km **25 € par personne**
- ➔ Course 11 km **18 € par personne**
- ➔ Marche 11 km **15 € par personne** (et sur place le 25/10/2026 **18 € par personne**)
- ➔ Marche 5 km **12 € par personne** (et sur place le 25/10/2026 **15 € par personne**)

Les montants en ligne seront majorés de la commission d'ATS SPORT.

Tous les bénéfices seront reversés au profit de l'association "Joa Joie" (service oncologie pédiatrique)

6 – Annulation et remboursement :

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à la manifestation

- soit sur demande administrative compétente
- soit en cas de force majeure (intempéries, motif sanitaire, ordre public, motif sécuritaire.....)

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

Tous les bénéfices seront reversés au profit de l'association "Joa Joie" (service oncologie pédiatrique)

7 – Retrait des dossards :

Il aura lieu :

- x Samedi 24 octobre 2026 de 10 h 00 à 18 h 00 à l'office du tourisme au 31, rue Jean Jaures 11100 Narbonne (possibilité de se garer tout près au parking des anciens lavoirs, à coté de l'office du tourisme)
- x Dimanche 25 octobre 2026 à partir de 8 h 00 (retrait des dossards clos 30 mn avant le départ de votre course) parking des anciens lavoirs à Narbonne

8 – Horaire des départs (sous réserve de modifications)

– Dimanche 25 octobre 2026 – Quai Dillon

- ◆ 9 H 00 | Départ du 21,100 km
- ◆ 9 H 30 | Départ du 11 km
- ◆ 9 H 45 | Départ du 11 km Marche/Rando
- ◆ 10 H 00 | Départ du 5 km Marche/Rando

9 – Ravitaillements :

- Pour la course 21,100 km, deux ravitaillements sont prévus sur le parcours au pont voltaire et au jardin des cheminots, ainsi qu'un ravitaillement complet à l'arrivée parking des anciens lavoirs (sur présentation du bracelet fourni avec le dossard)
Prévoir votre écocup ou gourde car nous limiterons la distribution de gobelets
- Pour la course et rando/marche de 11 km, un ravitaillement est prévu sur le parcours au pont voltaire, ainsi qu'un ravitaillement complet à l'arrivée parking des anciens lavoirs. (sur

présentation du bracelet fourni avec le dossard (course) et lors de l'inscription (marche/rando))
Prévoir votre écocup ou gourde car nous limiterons la distribution de gobelets

- Pour la rando/marche 5 km un ravitaillement est prévu à l'arrivée au niveau du village sportif (sur présentation du bracelet fourni lors de votre inscription)
Prévoir votre écocup ou gourde car nous limiterons la distribution de gobelets

10 – Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la Société ATS SPORT via des puces électroniques qui seront apposées sur votre dossard.

11 – Classements et récompenses :

Sur les deux distances de course (21,100 km et 11 km) seront récompensés :

- Les trois premiers du classement scratch homme et femme
- Le premier de chaque catégorie des – 20 ans|- 30 ans|- 40 ans|- 50 ans|- 60 ans|- 70 ans|+70 ans

Pas de cumul de récompense possible

Pas de classement ni de récompenses pour les randonneurs du 11 km et 5 km

Les résultats seront disponibles sur le site de ATS puis sur le site voltaire-joffre.com

12 – Remise des prix :

Le Dimanche 25 octobre 2026 à 11h30/12 H (horaire sous réserve de modification) parking des anciens lavoirs à Narbonne (proximité de la ligne d'arrivée)

13 – Cadeaux participants :

Tous les participants (randonneurs comme coureurs) se verront offrir :

- Au retrait des dossards, aux 1200 premiers participants inscrits, un tee-shirt Urban Race aux couleurs d'octobre rose
- Un ticket boisson avec à l'arrivée une boisson offerte à chaque participant (*bière ou limonade pression*) + accès au ravitaillement final du village sportif (sous présentation du bracelet rose)

14 – Secours :

Une assistance médicale (secouristes) sera assurée par la protection civile sur le parcours et à l'arrivée.

Une assistance de maitre-nageur sauveteur dans les bateaux et le long du canal de la Robine. Le dispositif de sécurité sera complété par la présence d'équipage de police municipale et de nombreux signaleurs reconnaissables sur le terrain par le port d'un chasuble jaune fluo.

Un/des kiné(s) au niveau du village sportif.

15 – Assurance et responsabilité :

Le comité d'animation voltaire joffre est couvert par une assurance responsabilité civile contractée auprès de Générali.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs et le comité voltaire joffre déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incendies ou de quelque dommage extérieur au cours de cette manifestation et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

16 – Protection des données :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la course et marche URBAN RACE. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association voltaire joffre. Vous pouvez également, p  ur des motifs l  gitimes, vous opposer au traitement des donn  es vous concernant. Chaque participant    la course et marche URBAN RACE peut faire savoir par   crit    l'organisateur qu'il s'oppose    la cession des informations aux partenaires de l'  preuve. A d  faut, chaque participant autorise express  ment les organisateurs ainsi que leurs partenaires,    utiliser les donn  es pour leur proposer des offres commerciales.

17 – Droit à l'image :

Chaque participant peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession de son image. A défaut, chaque participant autorise expressément l'organisation ainsi que leur ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi. Le concurrent prend connaissance que des moyens de productions d'images terrestres, aquatique ou aériennes seront mis en oeuvre durant l'évènement.

18 – Acceptation du règlement :

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, notamment en conservant avec eux les emballages, gels et barres énergétiques.

Les organisateurs se réservent le droit de changer les parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (climatiques, autorisations....)

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui seraient imposées par les autorités compétentes.